

Tableau 1 : Dispositions normatives du plan d'affectation des sols détaillé par aire d'affectation									
Aire d'affectation	Catégorie d'affectation	Groupes d'usages exclusivement prescrits  Localisation exigée de ces usages	Groupes d'usages associés ou conditionnels exclusivement prescrits  Usages spécifiquement exclus	Normes de contingentement  Superficie maximale prescrite par établissement ou par bâtiment	Imposition d'une marge de recul avant ou à l'axe exigée (en mètres)	Exigence relative à la protection (et localisation) des logements	Pourcentage d'occupation du sol (POS) et d'aire verte exigées	Gestion des droits acquis exigée	Autres normes
M_GA_1	Mixte	H1, R1	usages associés : 197, 200	Note 5	marge de recul à l'axe de Grande-Allée = 17	Protection des logements aux niveaux R+	POS = 25 % Aire verte = 20 %	note 2	
M_GA_3	Mixte	H1, R1 C1, P1, P3, P5, I2 : uniquement aux niveaux R, 1 Note 1	usages associés : 178, 197, 200, 210, 212, 236, 237, 238		marge de recul à l'axe de Grande-Allée = 18	Protection des logements au niveau R+	POS = 35 % aire verte : 15 %	note 2	
M_GA_6	Mixte	H1, R1, C1, P1, P3, P5	usage associé : 197, 200, 236, 237, 238		Marge de recul à l'axe de Grande Allée = 19 m Aucune autre marge avant ne s'applique		POS : 35 % Aire verte = 10 %	note 2	
M_GA_8	Mixte	H1, R1, C10	usage associé : 178, 197, 200		marge de recul à l'axe de Grande-Allée = 17	Protection des logements au R+	POS : 35 % aire verte : 15 %	note 2	note 17
M_GA_9	Mixte	H1, P1, P3, P5, R1, C1, C3, C10, C12, C30 (souterrain à 100%) C2, C20, I2 : uniquement aux niveaux R, 1	usages associés : 210, 212, 221, 223, 224, 225, 236, 237, 238				POS : 35 % aire verte : 10 %	note 2	note 17
M_GA_11	Mixte	C1, C10, C12, P1, P3, P5, R1, C30 (souterrain à 100%) C2, C3, C20, C21, I2 : uniquement aux niveaux R, 1 H1 : uniquement aux niveaux 2, 2+	usages associés : 178, 210, 212, 221, 223, 224, 225, 236, 237, 238		marge de recul à l'axe de Grande-Allée = 17		POS : 40 % Aire verte : 10 %	note 2	note 17
M_GA_12	Mixte	C1, P1, P3, P5, C10, R1 C2, C3, C20, C21, I2 : uniquement aux niveaux R, 1 H1 : uniquement aux niveaux 2, 2+	usages associés : 197, 200, 202, 210, 212, 221, 225, 236, 237, 238		marge de recul à l'axe de Grande-Allée = 17		POS : 35 % aire verte : 10 %	note 2	note 17
M_GA_15	Mixte	H1, P2, R1 P1 uniquement aux niveaux R, 1 P5, C1 : uniquement aux niveaux R, 1 et 2 Note 1	Usages associés : 178, 197, 200, 236, 237, 238	Note 5	marge de recul à l'axe de Grande Allée=17	Protection des logements	POS=25% Aire verte=20%	note 2	
M_GA_16	Mixte	H1, C10, R1 C1, P1, P3, P5, I2 : uniquement aux niveaux R, 1 Note 1	usages associés : 178, 197, 200, 210, 212, 236, 237, 238		marge de recul à l'axe de Grande-Allée = 18		POS = 35 % aire verte : 15 %	note 2	note17
M_GA_17	Mixte	H1, R1, C1, P1, P3, P5, C10	usage associé : 197, 200, 236, 237, 238		Marge de recul à l'axe de Grande Allée = 19 m Aucune autre marge avant ne s'applique		POS : 35 % Aire verte = 10 %	note 2	note 17
M_GA_18	Mixte	H1, R1, C10	usages associés : 197, 200		marge de recul à l'axe de Grande-Allée = 17	Protection des logements aux niveaux R+	POS = 25 % Aire verte = 20 %	note 2	note 17
M_RL_1	Mixte	C1, P1, P3, P5, R1 H1, C10 : uniquement aux niveaux 2, 2+ C2, C3, I2 : uniquement aux niveaux R et 1 C20 : uniquement aux niveaux R, 1 et 2	usages associés : 210, 212, 221, 225, 236, 237, 238 Note 6				Pos : 35 %	note 2	note 17

Tableau 1 : Dispositions normatives du plan d'affectation des sols détaillé par aire d'affectation									
Aire d'affectation	Catégorie d'affectation	Groupes d'usages exclusivement prescrits  Localisation exigée de ces usages	Groupes d'usages associés ou conditionnels exclusivement prescrits  Usages spécifiquement exclus	Normes de contingentement  Superficie maximale prescrite par établissement ou par bâtiment	Imposition d'une marge de recul avant ou à l'axe exigée (en mètres)	Exigence relative à la protection (et localisation) des logements	Pourcentage d'occupation du sol (POS) et d'aire verte exigées	Gestion des droits acquis exigée	Autres normes
M_HM_4	Mixte	H1, H2, P1, P3, P5, R1 C1 : uniquement aux niveaux R, R+, 1, 2 C2, C3, C20 : uniquement aux niveaux R, R+, 1 C21 : uniquement aux niveaux R, R+ I2 : uniquement aux niveaux R, R+, 1	usages associés : 197, 200, 210, 212, 221, 225, 236, 237, 238 Note 6				POS : 35 %	note 2	